

RÉUSSIR LA RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE MATERNELLE

Agir ensemble, coopérer, communiquer, gagner en échanges humains au service de l'épanouissement et des apprentissages de l'enfant.

C'est le pari de l'AGEEM, un pari en phase avec les besoins et le développement de l'enfant.

Notre réflexion met l'ENFANT au cœur des échanges et des propositions.

L'AGEEM défend un projet de **cohérence éducative** entre tous les acteurs, centré autour de l'ENFANT

L'enfant et sa famille

Notre association fidèle à ses engagements fondamentaux réaffirme sa volonté d'associer les parents à la réussite de leur enfant et propose quelques pistes :

- > Nous souhaitons que toutes les familles puissent avoir accès aux informations sur les différents besoins physiologiques et moteurs des enfants, sur le sommeil, le rôle des écrans à la maison...
- > Pour l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) nous demandons que les familles soient informées des différentes modalités de prise en charge de leur enfant (personnes, activités, lieux)

C'est l'occasion pour notre association de redire que l'école maternelle accueille des enfants pour les accompagner à devenir des élèves.

C'est une construction pas à pas avec des professionnels de l'Education.

L'enfant à l'école

Notre association défend l'école maternelle comme le pivot de l'accueil des plus jeunes enfants en respectant leurs besoins :

- besoins moteurs
- besoins physiologiques
- besoins affectifs
- besoin d'apprendre

L'école maternelle : un lieu des savoirs et d'apprentissages adaptés

Pour cela, l'AGEEM demande :

- > une formation spécifique
- > une formation continue tout au long de la carrière de l'enseignant
- > un(e) ATSEM par classe présent(e), sur tout le temps scolaire
- > une charte nationale des ATSEM

L'organisation du temps à l'école maternelle est un aspect qui mérite toute l'attention, pour cela :

- > l'AGEEM se positionne pour une régularité des horaires et contre l'arrêt de la classe à 15h.
- > l'AGEEM propose que les emplois du temps à l'école maternelle soient différents de ceux de l'école élémentaire.

L'enfant hors de l'école (périscolaire)

L'AGEEM défend les activités périscolaires de détente, de loisir et de découverte.

Les activités proposées en dehors du temps scolaire doivent faire l'attention de tous les acteurs (enseignants, élus, animateurs...) afin de ne pas surajouter des activités, ni de proposer un empiement d'activités.

- > L'AGEEM demande le respect du sommeil pour les enfants de 2 à 4 ans et la possibilité de repos pour ceux qui en ont besoin. Dans la mesure du possible, proposer l'endormissement après le repas.
- > L'AGEEM recommande d'éviter la multiplicité des adultes intervenants auprès de jeunes enfants.
- > L'AGEEM encourage à créer une cohérence éducative : un règlement de vie dans les locaux, respect du langage, respect du matériel.
- > Les familles sont parties prenantes des projets éducatifs territoriaux.
- > L'AGEEM insiste sur la sécurité et l'entretien des locaux.

Pour nous professionnels, engagés dans la vie de l'Ecole et dans la défense de l'Ecole maternelle, il nous semble important de créer une charte nationale de cohérence éducative, d'évaluer les dispositifs et leurs conséquences.